



FORMATION

Dispositifs de Retenue Routiers

pour les agents des collectivités

du **21** au **22 mai** 2019

au **Cerema Méditerranée** Aix-en-Provence

CONTEXTE

La mise en œuvre des dispositifs de retenue est un élément essentiel de la sécurité des infrastructures routières, que ce soit sur des infrastructures neuves ou sur des infrastructures déjà en service. Aujourd'hui, un quart des décès sur route survient après un choc contre un obstacle.

Plusieurs guides, instructions ou recommandations précisent les situations et les conditions dans lesquelles les dispositifs de retenue routiers doivent être installés (section courante, terre-plein central ...).

Un arrêté du 2 mars 2009 (RNER) précise les performances auxquelles ces dispositifs doivent répondre et les règles de leur mise en service. Les services compétents des Collectivités ont besoin de pouvoir définir une politique en la matière, fondée, dans un certain nombre de cas, sur l'opportunité de la mise en place d'un dispositif de retenue.

Ces choix relèvent de la politique de gestion de ce patrimoine et les personnels à former ont besoin de critères ou de seuils d'appréciation, en plus de la connaissance des textes.

COÛT

Le montant pour les 2 jours de formation est de **700 € Net par stagiaire.**

Ce montant n'est pas dégressif.

TVA à 0% s'agissant d'une action de formation

DESCRIPTION

La formation s'adresse aux personnels chargés de définir les politiques techniques en Collectivités : chefs de projets et responsables d'opérations routières, personnels chargés de mettre en œuvre les politiques techniques, concepteurs et responsables en services territoriaux,

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- connaître les principaux types de dispositifs de retenue et leurs principes de fonctionnement,
- identifier les principales familles de produits,
- connaître la réglementation applicable aux dispositifs de retenue routiers,
- évaluer les risques et les responsabilités en ce domaine,
- connaître les règles de pose et de retrait ainsi que les normes applicables à ces dispositifs (quel que soit le matériau),
- utiliser une méthodologie en fonction des typologies de route et de trafic, avec des critères d'analyse homogènes,
- gérer le patrimoine de dispositifs de retenue (de type CEE),
- connaître les notions principales pour rédiger des cahiers des charges pour la pose de ces dispositifs.

Formation de 2 jours par Jean-Claude ALBERTO

PROGRAMME

FORMATION Dispositifs de Retenue Routiers

pour les agents des collectivités

du 21 au 22 mai 2019 à Aix-en-Provence

JOURNÉE 1

9h00 9h15	Accueil Présentation, programme, animateur et stagiaires
9h30 11h00 11h20	INTRODUCTION ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE Obstacle et dispositifs de retenue - Enjeux Contexte réglementaire européen Norme NF EN 1317
12h30	Pause déjeuner
13h30	La réglementation nationale équipements de la route (RNER)
14h15 15h45	CONCEPTION D'UN PROJET Principales familles de produits et fonctionnement Utilisation et implantation des dispositifs de retenue
17h00	Fin de la journée

JOURNÉE 2

9h00	CONCEPTION D'UN PROJET (SUITE) Utilisation et implantation des dispositifs de retenue (suite) Dispositifs de retenue sur Ouvrages d'Art
11h30	MARCHÉ, TRAVAUX, ENTRETIEN Démarche de maîtrise d'oeuvre en phases marchés/travaux
12h15	Pause déjeuner
13h15 14h30 15h00	Entretien des dispositifs de retenus Surveillance et réparation des dispositifs de retenue sur Ouvrages d'Art Questions/Réponses
15h30	RETOURS D'EXPÉRIENCES
16h15	Débriefing et évaluation - Bilan de la formation
16h30	Fin de la journée

Contact: Jean-Claude ALBERTO

jean-claude.alberto@cerema.fr - 04.42.24.77.58